



Assemblée générale

Distr. générale
21 février 2001
Français
Original: anglais

Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armessm légères sous tous ses aspects Deuxième session

Compte rendu analytique de la 11^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 8 janvier 2001, à 15 heures

Président : M. Dos Santos (Mozambique)

Sommaire

Ouverture de la session

Élection du Président et des autres membres du bureau

Recommandations à la Conférence sur toutes les questions pertinentes, notamment sur l'objectif visé, un projet d'ordre du jour, un projet de règlement intérieur et des projets de documents finals qui comprendront un programme d'action

Organisation des travaux

Observations générales

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications éventuelles aux comptes rendus de la présente session seront groupées dans un rectificatif unique, qui sera publié peu après la clôture de la session.

01-20526 (F)



La séance est ouverte à 15 h 30.

Ouverture de la session

1. **Le Président** déclare ouverte la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Il rappelle qu'au cours des 10 mois qui se sont écoulés depuis la première session du Comité, des progrès importants ont été accomplis en vue d'assurer le succès du processus préparatoire et de la Conférence de 2001. Deux consultations intersessions ont eu lieu en juillet et octobre 2000. À la dernière séance, qui s'est tenue parallèlement aux séances de la Première Commission, des délégations ont exprimé leur ferme appui aux efforts en vue d'élaborer un projet de programme d'action qu'il présentera sous peu. Le projet d'ordre du jour et l'objectif visé de la Conférence sont également prêts pour recommandation officielle, attendu que le projet de règlement intérieur, qui a fait l'objet des premières discussions au cours de la réunion intersession de juillet, doit être énoncé de manière plus détaillée. Il rappelle aussi que des consultations sur la présidence de la Conférence et les modalités de participation des organisations non gouvernementales et les représentants de la société civile se sont poursuivies pendant les réunions intersessions. Il signale que ces consultations se poursuivent et qu'il fera rapport au Comité à cet égard en temps opportun.

2. Un certain nombre de faits nouveaux ont redonné de l'élan au processus préparatoire. La Déclaration du Millénaire a fait ressortir la nécessité de prendre des mesures pour mettre fin au commerce illicite des armes légères. De son côté, le Président de l'Assemblée générale lui a souligné l'importance qu'il accordait à la conclusion fructueuse du processus préparatoire dans la réalisation de cet engagement. Il a aussi eu l'occasion de participer à la réunion des experts africains et à la Conférence ministérielle de l'OUA à Bamako dont les résultats pourraient servir de source d'inspiration au Comité préparatoire tout comme la réunion du Groupe régional d'Amérique latine et des Caraïbes et sa Déclaration de Brasilia.

3. Il a de plus participé à des réunions à Genève entre l'Institut des Nations Unies pour la recherche en matière de désarmement (UNIDIR) et des représentants de gouvernements et d'organisations non gouvernementales, ainsi qu'aux réunions de Lucerne, Tokyo et Nairobi. De nombreuses autres réunions auxquelles il

n'a pu assister ont également eu lieu. Les participants à toutes les réunions ont exprimé le désir sincère de garantir le succès du processus préparatoire et de la Conférence. La clé permettant d'assurer le succès de la Conférence et d'atténuer les souffrances des peuples du monde causées par le commerce illicite des armes légères réside dans la mise œuvre la plus large possible de ses conclusions. À cette fin, il appelle tous les intéressés à surmonter leurs différends et à conjuguer leurs efforts pour parvenir à un consensus sur les conclusions souhaitées de la Conférence.

Élection du Président et des autres membres du bureau

4. **Le Président** annonce que le Groupe des États d'Afrique a appuyé la candidature de M. du Preez (Afrique du Sud) au poste de vice-président du Comité préparatoire et il considère que le Comité souhaite élire ce représentant par acclamation.

5. *M. du Preez (Afrique du Sud) est élu Vice-Président du Comité préparatoire.*

6. **Le Président** signale que le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes l'a informé que M. Soares (Brésil) et M. Miranda (Pérou) se sont démis de leurs fonctions de vice-président et que le Groupe a approuvé les candidatures de Mme Sampaio (Brésil) et de M. Salazar Cossio (Pérou) pour les remplacer. Il considère que le Comité souhaite élire ces candidats par acclamation.

7. *M^{me} Sampaio (Brésil) et M. Salazar Cossio (Pérou) sont élus Vice-Présidents du Comité préparatoire.*

8. **Le Président** signale que le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États l'a informé que MM. Gaillard (Canada), Charasse (France) et Duarte (Portugal) se sont démis de leurs fonctions de vice-président et que le Groupe a approuvé les candidatures de M. McDougall (Canada), de Mme André (Belgique) et de M. Salander (Suède) pour les remplacer. Il considère que le Comité souhaite élire ces candidats par acclamation.

9. *M. McDougall (Canada), M^{me} André (Belgique) et M. Salander (Suède) sont élus Vice-Présidents du Comité préparatoire.*

10. **Le Président** croit comprendre, en ce qui concerne le poste de rapporteur, que le Comité souhaite poursuivre ses travaux de la même manière qu'à la première session, à savoir, que son rapport sera préparé

et présenté au Comité par le Président, avec l'assistance du Secrétariat.

11. *Il en est ainsi décidé.*

Recommandations à la Conférence sur toutes les questions pertinentes, notamment sur l'objectif visé, un projet d'ordre du jour, un projet de règlement intérieur et des projets de documents finals qui comprendront un programme d'action (A/CONF.192/PC/L.2, L.3, L.4 et L.5)

12. **Le Président** signale que, lors de l'élaboration du projet d'ordre du jour (A/CONF.192/PC/L.2), de l'objectif visé (A/CONF.192/PC/L.3), du projet de programme d'action (A/CONF.192/PC/L.4) et du projet de règlement intérieur provisoire (A/CONF.192/PC/L.5), il a tenu compte des observations présentées par les délégations et des résultats des réunions régionales. Le projet d'ordre du jour provisoire, le projet d'objectif et le projet de règlement intérieur seront présentés pour examen dans un proche avenir. Pour ce qui est du projet de programme d'action, il souligne que la section I du préambule fait mention de l'élan politique en faveur de mesures en vue de prévenir, de réduire et d'éliminer le commerce illicite des armes légères, ainsi que de l'état actuel de ces mesures. Plusieurs éléments du préambule pourraient aussi être inclus dans une déclaration politique future. La section II traite du problème de la prévention, de la maîtrise et de l'élimination du commerce illicite des armes légères et propose des mesures à cette fin. La section III met l'accent sur la nécessité d'une coopération et d'une assistance internationales, ainsi que de mesures spécifiques de la part de la communauté internationale. La section IV souligne l'importance de la mise en œuvre et du suivi efficaces du Programme d'action pour assurer la réalisation des objectifs de la Conférence.

13. Conformément aux recommandations formulées au cours de la première session du Comité, le Président s'est appliqué à identifier des mesures aux niveaux national, régional et mondial et à proposer des mécanismes souples qui pourraient être adaptés de façon à refléter les décisions prises par la communauté internationale, ainsi que des exemples de mesures de suivi concrètes. Ces suggestions pourront être ultérieurement développées par les participants à la conférence d'examen qui se tiendra en 2004. Tout en envisageant la possibilité que le document n'obtienne pas l'approbation de toutes les délégations, il estime néan-

moins qu'il constitue une bonne base pour d'autres discussions de fond. Les conséquences catastrophiques du commerce illicite des armes légères ont accentué l'urgence des travaux du Comité, et il espère que des progrès continueront d'être faits.

Organisation des travaux

14. **Le Président** attire l'attention sur le document de travail No 1 contenant sa proposition de calendrier de travail aux termes duquel le Comité établira quatre groupes pour traiter l'éventail de questions qui figurent dans le projet de programme d'action (A/CONF.192/PC/L.4), ainsi que la question d'une possible déclaration politique, qui pourrait peut-être inclure de nombreux éléments du préambule. Il nommera quatre facilitateurs pour les quatre groupes lors d'une prochaine réunion. Le projet de calendrier ne couvre que la première semaine de la session, à la fin de laquelle le programme de travail de la semaine suivante sera réévalué. Il suggère que le projet d'ordre du jour, le projet d'objectif et le projet de règlement intérieur soient examinés la semaine suivante.

15. **M^{me} Arce de Jeannet** (Mexique) exprime l'appui de sa délégation au processus préparatoire mais, tout en reconnaissant l'importance d'entreprendre des travaux sur le projet de programme d'action, elle s'interroge sur la nécessité d'organiser des discussions au sujet des groupes, notamment le groupe 1, qui englobe les sections I, IV et une déclaration politique éventuelle. Il serait plus logique, à son avis, de traiter simplement du projet de programme d'action de manière séquentielle, de la section I à la section IV. Un débat sur une déclaration politique pourrait avoir lieu ultérieurement ou peut-être au cours de la troisième session du Comité.

16. **Le Président** propose une discussion séquentielle du projet de programme d'action, à l'exception du groupe 1. Il est néanmoins disposé à entreprendre un examen totalement séquentiel si les délégations le souhaitent, et reporter le débat sur une déclaration politique à une date ultérieure. Les délégations qui souhaitent faire des observations générales au sujet du document sont les bienvenues, à la suite de quoi le Comité pourra entreprendre un examen plus détaillé et séquentiel du projet de programme d'action.

17. **M. Goussous** (Jordanie), parlant au nom des États membres de la Ligue des États arabes, propose que le projet de programme d'action (A/CONF.192/PC/L.4)

soit examiné dans son ensemble, dans un ordre séquentiel, sans répartir les questions en groupes.

18. **M. Ogunbanwo** (Nigéria) indique qu'il serait peut-être préférable de commencer l'examen de l'ensemble du document, ce qui permettrait de déterminer les questions qui nécessitent une attention spéciale. Les discussions ultérieures sur des questions précises ne devraient toutefois pas avoir lieu en parallèle, mais dans des séances plénières, pour permettre à toutes les délégations de participer pleinement.

19. **M. du Preez** (Afrique du Sud) partage l'opinion des orateurs précédents sur la nécessité d'étudier le document de travail de manière séquentielle et dans son ensemble. Il ne voit cependant aucun conflit entre ces préoccupations et l'approche judicieuse de la gestion du temps proposée par le Président, dont il appuie les propositions sur le regroupement des questions et la nomination de facilitateurs.

20. **M. Bebars** (Égypte) appuie les vues exprimées par le représentant de la Jordanie. Après l'examen des éléments du projet de programme d'action dans son ensemble, dans l'ordre dans lequel ils apparaissent dans le document, la plénière pourra décider de la manière dont elle abordera les questions spécifiques.

21. **M. Maandi** (Algérie), souscrivant également à ces vues, fait observer que le document est composé d'une somme de parties interconnectées et qu'il devrait être examiné comme tel. La dispersion en sous-groupes rendrait difficile la participation des petites délégations à tous les débats.

22. **M^{me} Chan** (Singapour) appuie la suggestion tendant à ce que les sections du document A/CONF.192/PC/L.4 soient examinées selon une suite ordonnée et à laquelle le Président avait lui-même donné son assentiment. Elle éprouve, elle aussi, une certaine appréhension au sujet de la présentation en groupes, ce qui, à son avis, risquerait inévitablement d'entraîner la création de petits groupes et la tenue de séances parallèles.

23. **M. Buallay** (Bahreïn), accordant la préférence à un examen séquentiel des diverses sections du projet de programme d'action, souligne l'importance pour la Conférence de produire une quelconque forme de déclaration politique ou de recommandation. Ainsi, il préférerait que le Comité préparatoire étudie les aspects politiques de la question.

24. **M. Rowe** (Sierra Leone) demande au Président de lui fournir des précisions sur ce qu'impliquerait le regroupement du point de vue des groupes de travail et des facilitateurs.

25. **M. Inacio** (Mozambique) estime que le projet de programme d'action est bien équilibré. Il salue la proposition de calendrier de travail provisoire comme une façon d'assurer la participation la plus large possible de toutes les délégations et d'examiner l'ensemble du document pendant la session en cours.

26. **M. Barg** (Jamahiriya arabe libyenne) s'associe à ceux qui s'opposent au regroupement, car celui-ci risque de causer une fragmentation. Pour permettre la pleine participation de toutes les délégations, le document de travail devrait être examiné en séances plénières, quitte à déterminer par la suite les questions requérant une attention plus particulière. Il n'y a eu encore aucune suggestion au sujet du contenu d'une déclaration politique.

27. **M. Mekdad** (Jamahiriya arabe libyenne) s'associe à la position des États membres de la Ligue des États arabes et partage les appréhensions exprimées au sujet de la tenue de séances parallèles.

28. **M^{me} Sampaio** (Brésil) indique que les préoccupations exprimées au sujet de la tenue de séances parallèles avaient en fait été résolues par le calendrier provisoire qui ne propose que des séances plénières. À son avis, la méthode du regroupement est un moyen logique et constructif de s'assurer que toutes les questions du document de travail seront abordées au cours de la première semaine de la session, mais il lui paraîtrait plus rationnel de suivre la séquence des questions telles qu'elles apparaissent dans le document. La méthode proposée permet un examen ordonné et régulier de toutes les questions. Suite à ce débat préliminaire, la plénière pourrait faire le point sur les questions nécessitant une discussion plus approfondie et se prononcer sur la procédure à suivre pendant la semaine suivante.

29. **Le Président** remercie le représentant du Brésil de ses observations et suggestions utiles. Il est sensible aux problèmes des petites délégations et ne proposera pas un programme de travail qui pourrait empêcher leur participation.

30. **M. Benítez Versón** (Cuba) se félicite de l'intention du Président de participer directement à un certain nombre de conférences préparatoires régionales qui se tiendront au cours des prochains mois. En ce qui

concerne le document de travail No 1, sa délégation partage plusieurs des préoccupations qui ont déjà été soulevées. La méthode du regroupement et la nomination de facilitateurs seraient prématurées. Il serait préférable qu'un certain nombre de séances soient consacrées à un tour d'horizon du projet de programme d'action. Adopter une méthode plus fragmentée signifierait renoncer à l'unique occasion d'avoir un échange de vues général permettant de clarifier les résultats escomptés de la Conférence de juillet. Sa délégation appuie donc fermement l'examen séquentiel du document en séance plénière, sous la direction du Président.

31. **M. Al-Haddad** (Yémen) estime que, compte tenu de la préférence générale en faveur d'une méthode séquentielle, une décision dans ce sens devrait être prise sans délai.

32. **M. Reznikov** (Biélorus) se félicite de la souplesse du Président et de sa compréhension à l'égard des problèmes des petites délégations. Sa délégation est en faveur d'un examen séquentiel des groupes, mais non selon un calendrier rigide. En se fondant sur l'expérience du passé, la désignation des facilitateurs pourrait donner lieu à des séances supplémentaires en dehors du cadre du Comité auxquelles des petites délégations, comme la sienne, pourraient difficilement participer.

33. **M. Da Silva** (Angola) remercie le Président des documents très complets qu'il a fournis et appuie la méthode séquentielle.

34. **M. Khan** (Pakistan) salue l'intention du Président de participer à des conférences régionales, ce qui traduit son engagement dans le processus préparatoire. Bien que la suggestion ait été faite de bonne foi, les regroupements ne permettraient pas nécessairement d'activer les travaux du Comité. Les délégations pourraient même être déroutées d'avoir à délibérer en vase clos, ignorant ce qui se passe dans les autres groupes. Sa délégation appuie donc une discussion du projet de programme d'action dans son ensemble, selon un ordre séquentiel, pendant les séances plénières, ce qui répondrait aux besoins des petites délégations. À cet égard, il est du même avis que le représentant du Mexique et celui de la Jordanie, qui représente la Ligue des États arabes.

35. **M^{me} Arce de Jeannet** (Mexique) souscrit aux déclarations des représentants du Bahreïn, du Brésil et de Cuba et prie instamment le Comité de dégager un consensus sur une méthode séquentielle. Un échange

de vues général sur le projet de programme d'action pourrait précéder les délibérations section par section. Au cours de la deuxième semaine de la session, le Comité préparatoire pourrait aborder les questions de procédure non résolues, telles que la participation des organisations non gouvernementales et le projet de règlement intérieur provisoire, et faire le bilan de ses délibérations sur les groupes 1 à 4. Il pourrait également examiner plus en détail les thèmes d'un groupe et proposer des amendements à ces thèmes ou à d'autres documents de travail.

36. Les quatre sections du projet de programme d'action seraient ainsi couvertes et le Comité préparatoire ne risquerait pas de s'enliser dans une discussion interminable sur une section particulière aux dépens des autres. Enfin, à son avis, il serait utile d'identifier les éléments possibles d'un projet de déclaration politique. Il espère donc qu'un projet de déclaration politique mis à jour ainsi qu'un programme d'action seront prêts pour examen à la troisième session du Comité préparatoire.

37. **M. Al-Qassabi** (Oman) partage l'avis des délégations qui estiment que le regroupement n'est pas nécessaire. Les membres du Comité devraient plutôt songer au temps qu'ils ont déjà passé à discuter de la méthode de regroupement.

38. **M^{me} Wensley** (Australie) fait savoir que le regroupement, les groupes de travail ou les facilitateurs ne posent aucun problème à sa délégation. Elle ne voit pas non plus la nécessité d'un débat général très long à un moment où les travaux préparatoires ont déjà été effectués dans une large mesure aux niveaux régional et national. Certes, les membres du Comité auraient une occasion de présenter quelques observations initiales générales, mais la discussion deviendrait rapidement plus ciblée, détaillée et approfondie. Elle croit comprendre que les facilitateurs ne travailleraient pas parallèlement au Comité et qu'ils ne tiendraient pas de séances simultanées. Les facilitateurs ne sont qu'un moyen éprouvé et véritable de gestion de la charge de travail et de soutien au Président et au bureau.

39. **M. Patokallio** (Finlande) est d'avis que les membres du Comité devraient examiner le projet de programme de travail selon un ordre séquentiel et compléter la première lecture d'ici la fin de la semaine. Il partage l'avis du représentant de l'Australie selon lequel un long débat général n'est plus nécessaire. Toutes les vues générales restantes pourront être examinées au

titre de la section I sur le préambule du projet de programme d'action. Il partage aussi l'avis du Président selon lequel le Comité préparatoire pourrait faire le point sur ses travaux à la fin de la première semaine. À ce moment-là, l'idée de recourir à des facilitateurs pourrait être prise en considération. La semaine suivante devrait être consacrée aux questions de fond, non pas simplement aux questions de procédure.

40. **M. Thamrin** (Indonésie) appuie la proposition de tenir des séances plénières, ce qui, à son avis, serait plus cohérent et transparent et, en fin de compte, plus productif. Il existe des précédents à cet égard. En effet, les documents du Comité préparatoire de la Conférence des parties de 2000 au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires avaient également fait l'objet de discussions en séances plénières.

41. **Le Président**, sur la base des vues exprimées, propose de consacrer la matinée suivante à un échange de vues général, puis, d'entamer immédiatement l'examen séquentiel du projet de programme d'action. Il présentera une version révisée du projet de programme d'action dans le cadre des délibérations du Comité. Au vu des commentaires des membres du Comité, les facilitateurs ne seront pas désignés à ce stade-ci, mais pourront probablement être très utiles à un stade ultérieur. Il précise qu'il n'a jamais été question de séances parallèles menées par des facilitateurs. Il est très conscient des problèmes que cela pourrait créer pour de nombreuses délégations. Enfin, il assure les membres du Comité que les questions de procédure pourront être réglées rapidement et que le temps restant sera consacré à un débat de fond.

Observations générales

42. **M. Donowaki** (Japon) est d'avis qu'il faudrait aborder la question du déséquilibre dans le projet de programme d'action. Le document fait référence aux éléments de la section II susceptibles de constituer le programme, mais la section III sur la coopération et l'assistance internationales contient aussi des éléments importants dont on devrait tenir compte dans la formulation finale du document. Dans cette optique, sa délégation a distribué aux membres du Comité un document sur les éléments qui seront examinés pour inclusion dans la section III. De plus, la section II est beaucoup trop longue et détaillée. Pour l'améliorer, il faudrait réduire le nombre des recommandations et les formuler de manière plus concise.

43. **M. Danielsson** (Suède), parlant au nom de l'Union européenne et des pays associés, à savoir la Bulgarie, Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie, fait observer que l'attachement de l'Union européenne à la préservation de l'intégrité du Traité sur la non-prolifération était consigné dans sa stratégie contre la prolifération des armes de destruction massive. Des mesures sont nécessaires non seulement pour contrôler l'approvisionnement de nouvelles armes mais également pour prévenir leur remise en circulation.

44. Les mesures prises par l'Union européenne pour faire face à ces problèmes comprennent notamment un programme visant à combattre le trafic illicite d'armes classiques, un code de conduite sur l'exportation d'armes, une action commune relative à la contribution de l'Union européenne à la lutte contre l'accumulation et la diffusion déstabilisatrices des armes légères et de petit calibre, ainsi qu'une résolution sur la lutte contre l'accumulation et la diffusion déstabilisatrices d'armes légères et de petit calibre en tant qu'élément de ses programmes d'aide d'urgence, de reconstruction et de développement. Il se félicite aussi des efforts déployés par d'autres organes tels que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) pour s'attaquer à ces problèmes. Il espère que ces efforts seront renouvelés en 2001 pour permettre un accord le plus tôt possible sur le Protocole sur les armes à feu à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.

45. Dans un effort visant à contribuer à l'adoption d'un plan d'action à la Conférence et sur la base du projet présenté par le Président lors de la séance inter-session du Comité, l'Union européenne a élaboré un plan d'action pour prévenir, combattre et éradiquer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects (document A/CONF.192/PC/21). Le document fait état d'une certaine préoccupation devant les conséquences de l'accumulation et de la diffusion des armes légères. Il énonce aussi les engagements en faveur de la lutte contre les armes légères illicites au niveau national et propose des mesures et des actions de coopération et d'assistance aux niveaux sous-régional, régional et international à cet égard. Enfin, il aborde la question de la mise en œuvre du programme d'action et du suivi de la Conférence. Soulignant l'importance de la mise en œuvre du plan d'action, l'Union européenne demande que des rap-

ports nationaux et régionaux sur ce sujet lui soient présentés à des intervalles appropriés. Elle propose en outre la tenue en 2005 d'une conférence sur l'examen de cette mise en œuvre et la création d'un comité chargé du suivi de la mise en œuvre du plan d'action et de la préparation d'une autre conférence.

46. Pour ce qui est des questions de procédure restant à résoudre, il précise que l'Union européenne appuie la nomination par le Royaume-Uni de Sir Michael Weston en qualité de Président de la Conférence et il espère que la question de la présidence sera résolue durant la session en cours du Comité. Il insiste également sur le fait que les organisations non gouvernementales puissent jouir de l'accès le plus large possible à la Conférence, d'autant plus que les démarches pour trouver des solutions pratiques obtenant l'appui de la société civile pourraient bénéficier de leur contribution positive. Enfin, pour gagner du temps à la session en cours, il suggère de diviser les travaux du Comité en thèmes spécifiques et de les incorporer dans le projet de plan d'action.

47. **M. Mekdad** (République arabe syrienne) exprime l'espoir de sa délégation que le Comité tiendra compte du commerce illicite des armes légères dans sa totalité, car il serait difficile pour la prochaine Conférence d'atteindre ses objectifs, si le Comité devait confondre cette question avec celle du droit des États, consacré à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, de défendre leur souveraineté et leur intégrité territoriale. Sa délégation est tout à fait consciente que des armes légères ont été utilisées de manière inappropriée lors de récents conflits internes destructeurs, mais elle est aussi liée par son obligation de reconnaître le droit des peuples à défendre leur souveraineté et à libérer leurs territoires sous occupation. Par conséquent, tout document qui sera adopté par le Comité devra mentionner la nécessité de respecter les objectifs et les principes de l'Organisation des Nations Unies.

48. La prochaine Conférence ne doit en aucune façon entraîner une renonciation aux priorités de la communauté internationale dans le domaine du désarmement, telles qu'elles figurent dans le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, la première session extraordinaire consacrée au désarmement. Ce document accorde la plus haute priorité au désarmement nucléaire. Tout document proposé pour adoption par le Comité devra donc comprendre une référence à cette importante et délicate question.

49. Le Comité doit réaffirmer, lors de ses prochaines délibérations, que de nombreux conflits récents ont été exacerbés par l'utilisation d'armes légères, mais il ne doit pas perdre de vue que ces conflits découlent de la situation socio-économique des pays concernés, ainsi que de conditions héritées de l'ère coloniale. Enfin, sa délégation souligne la nécessité de tenir compte des documents adoptés aux réunions régionales à cet égard, notamment la Conférence ministérielle de l'OUA à Bamako.

50. **M. Meyer** (Canada) fait remarquer qu'un système international efficace pour promouvoir la traçabilité des armes légères doit prévoir des moyens pour assurer un marquage approprié et fiable de toutes ces armes, un enregistrement adéquat dans tous les domaines de production, de possession et de transferts d'armes, ainsi que des arrangements internationaux pour permettre aux autorités compétentes de dépister en temps utile et de manière éprouvée les filières d'approvisionnement. Sa délégation croit fermement que les mandats des opérations de paix des Nations Unies devraient contenir des dispositions précises sur le désarmement, y compris le rassemblement et l'élimination des armes.

51. Le Comité est particulièrement préoccupé par le fait que des centaines de milliers d'enfants comptent parmi les victimes des armes légères. En outre, on estime que plus de 300 000 enfants âgés de moins de 16 ans ont été forcés de participer à des conflits armés dans lesquels ces armes étaient utilisées. Afin de clarifier le lien entre les armes légères et les enfants touchés par la guerre, le Canada a commandé une étude sur le sujet. Il espère la présenter à la prochaine réunion du Comité. En conclusion, il prie instamment le Comité de garder à l'esprit les dimensions humaines prioritaires du problème de la prolifération des armes légères et de prendre des mesures de toute urgence à cet égard.

52. **Mme Wensly** (Australie) se félicite de l'exhaustivité du projet de programme d'action présenté par le Président. Les initiatives nationales et régionales constituent les composantes fondamentales des initiatives coordonnées au niveau international pour traiter le problème du commerce illicite des armes légères. Bien que le projet du Président comporte un certain nombre de références à ces initiatives régionales, elle estime qu'il est possible de les renforcer à cet égard, et souligne que ces initiatives et activités régionales de-

vraient se voir accorder la priorité voulue dans les mesures de suivi qui seront proposées.

La séance est levée à 17 h 55.